

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>• 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>• 32 à 44 pages.....1000 F</li> <li>• 48 à 60 pages.....1500 F</li> <li>• Plus de 60 pages ..2000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOGO ..... 20 000F</li> <li>• AFRIQUE ..... 28 000 F</li> <li>• HORS AFRIQUE ... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récépissés de déclarations d'Associations .. 10 000 F</li> <li>• Avis de perte de titre foncier ( 1er et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li> <li>• Avis d'immatriculations ..... 10 000 F</li> <li>• Certification de JO ..... 500 F</li> </ul>

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.*

#### REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 230300025-RC déposée le 29/03/2023, M. GNINO KAOKI, profession Tapissiers et assimilés, demeurant à et domicilié à AGOE TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 55a 57ca situé à Tigbada, connu sous le nom de Tigbada, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua3 et borné au Nord par Propriété MASSEDINA, TOMFAI, au Sud par Propriété AWI, à l'Est par Propriété KPAMA et à l'Ouest par Route Nationale N°1 de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300026-RC déposée le 30/03/2023, M. KOMBAT GALITIEBE, profession Juristes, demeurant à et domicilié à TCHAMBA MEDINA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 48ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Château, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Ouest par Propriété OURO-DJERI Aboulaye, au Sud par Une rue non dénommée de 14m et à l'Est par Propriété Essokassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230300027-RC déposée le 31/03/2023, Mme BATCHASSI MEHEZA EPSE CAMNO, profession Sans profession, demeurant à et domiciliée à WATCHALO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 57a 39ca situé à Watchalo, connu sous le nom de Watchalo, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par Collectivité BAKAI, au Sud, Est par Collectivité TAGBA et à l'Ouest par Collectivité KAÏSSA, Collectivité BADARO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02080-RC déposée le 31/03/2023 Ms ADEWI Wiyao ; ADEWI Tchala ; ADEWI Tchoou M. , profession: Administrateur Des Biens demeurant à Adjengré et domiciliés à Adjengré, majeurs non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en trois parcelles ayant A, B et C la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51ha 50a 55ca, situé à Adjengré connu sous le nom de Kparkpara, commune de Sotouboua2 et borné PARCELLE A : au Nord et à l'Est par la Collectivité ALFA, au Sud par les Collectivités KILI-TCHAA , BOKOBOSSO et une Rigole, et à l'Ouest par la Collectivité LEMOU. PARCELLE B : au Nord et à l'Est par la Collectivité LEMOU, à l'Ouest par une Rigole, au Sud par la Collectivité BOZINAMBO PARCELLE C : au Nord par les Collectivités BADJALOUWA et LEMOU , à l'Est par une Rigole , au Sud par la Collectivité KILI-TCHAA et à l'Ouest par la Collectivité BADAKA.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux Héritiers du Feu PALOUKI ADEWUI et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400001-RC déposée le 03/04/2023, M. GBELEOU ESSOFAYI, profession Infirmiers, demeurant à et domicilié à ZONE PORTUAIRE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 45ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchawanda, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété de KODJO Kossi, au Sud par un passage de 6m, à l'Est par un passage de 9m et à l'Ouest par la propriété de BELEI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400002-RC déposée le 05/04/2023, M. KPATA KOKOUVI DAVID, profession : Commerçant, demeurant à et domicilié à BAMABODOLO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 53ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Lom-nava, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété de ADJANGBA, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par la Route Nationale N°17m et à l'Ouest par la propriété de AGRIGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400003-RC déposée le 05/04/2023, M. TRAORE DERMANE HASSAN AYOUBA, profession Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 49ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpangalam Château , préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Ouest par la Collectivité Kpangalam, au Sud par la propriété de BOURAI M. Salissou et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400004-RC déposée le 05/04/2023, M. BOURAI MOUHAMA-SALISSOU, profession : Vendeurs sur les marches et assimilés, demeurant à et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Kpangalam Château, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 12m et au Sud et à l'Ouest par la Collectivité Kpangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400005-RC déposée le 05/04/2023, Mme BOUKARI FATIMATOU, profession : infirmière d'état, demeurant à ZONGO et domicilié à NON LOIN DU CHATEAU DE FIDOKPUI , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca situé à Kadambara, connu sous le nom de Bourekoufouloumou, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m et au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité Kadambara.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400006-RC déposée le 05/04/2023, M. NABIYOU ESSO-YOMEWE, profession : entrepreneur , demeurant à et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 95ca situé à Blitta, connu sous le nom de Lamakaza, préfecture de Blitta, commune de Blitta1 et borné au Nord par une rue de 30m, à l'Est par une rue de 20m, à l'Ouest par une rue de 16m et au Sud par par la propriété de ADOKI Passouki.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400007-RC déposée le 05/04/2023, M. NABIYOU ESSO-YOMEWE, profession : Entrepreneur, demeurant à et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Blitta, connu sous le nom de Lamakaza, préfecture de Blitta, commune de Blitta1 et borné au Nord par propriété BARCOLA, à l'EST et ouest par Propriété SENI et au Sud par Rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400008-RC déposée le 07/04/2023, M. ADJOLI AWI, profession : Magistrats, demeurant à et domicilié à GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 76ca situé à Blitta-Gare, connu sous le nom de Lamakaza, préfecture de Blitta, commune de Blitta1 et borné au Nord par Une rue de 30m, au Sud et à l'Est par Une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété de DAZIMWAI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400009-RC déposée le 07/04/2023, Mme MAMAN RICHALATOU N-M, profession : Etudiants, demeurant à et domiciliée à AMERENDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 70ca situé à Tchalo, connu sous le nom de Adjorogo, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 14m et au Sud et à l'Ouest par la Collectivité TCHALO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02081 RC déposée le 05/04/2023 M. et Mme ADJE Mawaki et BEKPENTI Tchilalo M. Epse ADJE, profession : Comptable-gestionnaire et Educatrice demeurant à Adéticopé et domiciliés à Adéticopé, majeurs non interdits jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 72ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de Tchaoudjo et borné Nord par une rue non dénommée de 14m, l'Est par la propriété GBANDI Issifou, à l'Ouest et au Sud par la propriété de la collectivité Kpangalam.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02082 RC déposée le 05/04/2023 M. N'DITSI Messan Biova, profession : Agronome demeurant à Allemagne et domicilié à Allemagne, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 348ha 21a 21ca, situé à Agbandi connu sous le nom de Solingobou, commune de Blitta2 et borné Nord par une Rivière, à l'Est par la propriété NOUGLOZEH, au Sud la propriété HOUNKPATI et à l'Ouest par la propriété SALIFOU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Essoham K.LABARI

\_\_\_\_\_